

## Syndicat CGT Toulouse Métropole

20 rue de l'Obélisque - 31500 TOULOUSE

05.61.22.30.19

Mail : [toulousemetropolecgt@gmail.com](mailto:toulousemetropolecgt@gmail.com)



Site Internet : <https://toulousemetropole.reference-syndicale.fr/la-syndicat/>

 CGT Toulouse-Métropole

# A-PROXIMA-TIF N°14

### Sommaire

#### **Soigner le travail**

**Emplois / Salaires : les revendications de la CGT**

**A vos agendas : les formations de la CGT Toulouse Métropole**

**Bulletin d'inscription à la formation CGT TM**

**Politique accidents de trajet : attention danger !**

**Attractivité de la fonction publique : le défi !**

**14 millions dépensés en cabinets entre 2019 et 2023 pour 200 cabinets**

**Chèques déjeuner : 8,50€ au département et 9€ à la région**

## **Soigner le travail**

Une enquête récente de l'IFOP consacrée à la souffrance au travail a révélé que plus d'un actif sur deux avait déjà expérimenté une telle situation, et ce d'autant plus si on est une femme salariée du secteur public. Tous déplorent un stress maltraitant, un manque de reconnaissance symbolique et pécuniaire, une charge de travail inadaptée.

Le sujet est mondial et les ouvrages diagnostiquant le mal-être continuent de se multiplier.

La liste est immense pour cerner cet appauvrissement du monde du travail qui destitue les métiers en tache. A ce jour, le passage de la fonction publique de carrière en fonction publique de métier adopte ces orientations.

On entend également reparler de la suppression des catégories dans la fonction publique par le retour de la loi Guérini. Si ces jours arrivent, vous pourrez occuper des fonctions de catégorie A avec un salaire de catégorie C si vous les acceptez avec un nivellement toujours plus prononcé vers le bas.

Thomas Perilleux, dans « le travail à vif, souffrances professionnelles, consulter pour quoi ? » (Eres 2024) a le mérite de croiser les différentes sciences humaines cliniques du travail : l'analyse psychodynamique (C Dejourns), la clinique de l'activité (J.Oury) et la clinique sociologique (V. de Gaulejac). Est clairement mentionné le « sacrifice des valeurs » qui finit par justifier le « travail bâclé » même si ce dernier peut

Thomas **Périlleux**

## **Le travail à vif**

**Souffrances professionnelles,  
consulter pour quoi ?**



ères

bénéficiaire d'une novlangue pour l'invisibiliser (jeter vous sur la vidéo novlangue sur Sesame/vie syndicale/CGT métropole)

En psychodynamique du travail, rappelle l'auteur, Christophe Dejours s'est fondé sur une découverte fondamentale de l'ergonomie : la tâche n'est pas l'action, les prescriptions ne peuvent pas être exécutées à la lettre le travail est dans l'écart avec les consignes prescrites. Il est toujours dans la conception. Si ce n'est pas le cas, une souffrance pathogène s'accumule et les agents s'en protègent en adoptant des stratégies défensives individuelles et/ou collectives.

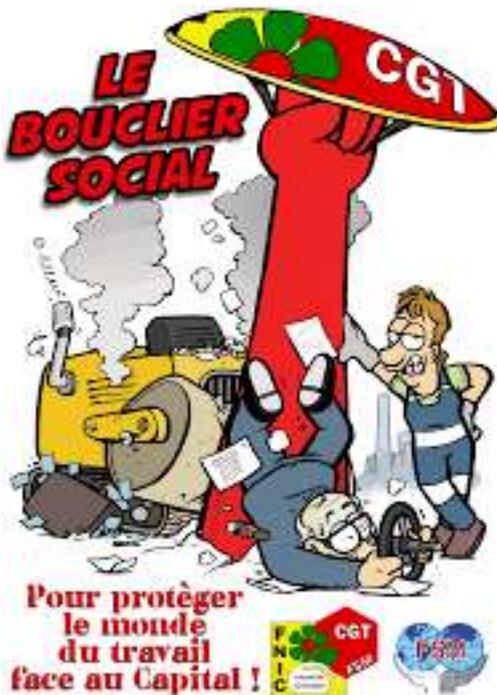
En clinique du travail, résume Thomas Perilleux, on rencontre principalement 3 formes de honte: celle d'avoir été humilié publiquement devant des collègues, des clients ou usagers, celle de trahir ses convictions en faisant un travail de mauvaise qualité ; celle d'être en arrêt de travail.

Car si paradoxal que cela puisse sembler, les individus molestés par le travail se sentent honteux de ne plus être capables de le faire : être inactif, improductif, inutile, ne plus se sentir à la hauteur, incompetent... tous ces sentiments broient littéralement l'estime de soi et la santé mentale et physique.



## **Emplois/Salaire: les revendications de la CGT**

En termes d'emploi, ce sont des centaines de milliers d'emplois statutaires supplémentaires qu'il nous faut, si l'on veut réparer les dégâts produits par des années d'austérité budgétaire. **Ce n'est pas le chemin emprunté par ce budget 2025.**



Quant aux rémunérations, la non-reconnaissance des qualifications reste de mise. **La voie indemnitaire privilégiée ne permet pas de répondre aux enjeux et augmente la précarité dans tous les secteurs.**

**Pour rappel, la rémunération moyenne réelle dans la fonction publique a diminué de 0,9% depuis 2009, quand elle a augmenté de 13,1% dans la même période pour les salarié-es du privé, malgré cela, le gouvernement organise une nouvelle baisse de salaire des fonctionnaires. La CGT FP a décortiqué les dernières mesures unilatérales de Guerini dont le retour est programmé avec la suppression des catégories dans la Fonction Publique.**

Et notre constat est sans appel : ces dispositions ne sont pas de nature à endiguer la massification des bas salaires dans la FP, à mieux reconnaître des qualifications fortement dévaluées, et à redonner du souffle à des déroulements de carrière gravement étriqués, et au final à faire cesser la dégringolade de notre pouvoir d'achat. **Depuis 2010, la valeur de l'indice des prix à la consommation a augmenté de 24.4% alors même que la valeur du point d'indice a chuté de 16.5%.**

**Depuis 2000, le nombre d'agent-es payés entre le Smic et le Smic + 10 % a doublé, il est d'à peu près 1 million.** L'augmentation du point d'indice de seulement 1,5 points en 2023 alors que l'inflation 2023 est de plus de 5% est simplement inacceptable. Les primes exceptionnelles dites de pouvoir d'achat, qui en plus, ne sont pas versées de manière équitable et à la territoriale vous êtes bien placés pour le savoir puisque cela ne sera pas systématique, mais au bon vouloir de l'employeur, ne sont pas non plus à même de rétablir une justice salariale.

**Pour la CGT, la valeur du point est irremplaçable et la grille indiciaire unique un socle incontournable. Il faut prioriser les mesures générales, indexer le point d'indice sur le coût de la vie, combattre les rémunérations aléatoires et rendre enfin effective l'égalité femmes/hommes.** L'austérité salariale, on le sait, amplifie les difficultés de recrutement dans la fonction publique, alors que nous avons besoin d'arrivées massives de personnels ! ment inacceptable. Les primes exceptionnelles dites de pouvoir d'achat, qui en plus, ne sont pas

### La CGT revendique :

- Le point d'indice à 6€, pour rattraper les pertes accumulées depuis 2000.
- L'indexation de la valeur du point sur l'inflation.
- La refonte de la grille, avec un minimum de rémunération à 2 200 € mensuels bruts.

## **A vos agendas ! Février 2025– Novembre 2025.** **Programme formation CGT Toulouse Métropole**

Après le succès de la diffusion du film-débat « La sociale » voici la proposition pour les formations de l'année 2025 :

30 Janvier	Film-Débat « <i>Les jours heureux</i> »	Bourse du travail – Place Saint Sernin	Contact 0561223019
13 mars	« Lire sa fiche de paie »	Syndicat TM - 20 rue de l'obélisque	Contact 0561223019
20 mars	« Découvrir son syndicat » syndicat TM	Syndicat TM - 20 rue de l'obélisque	Contact 0561223019
27 mars	Film Débat « <i>Le grands puits petites victoires</i> » (histoire de la dernière raffinerie/grève pour la retraite à 60 ans)	Bourse du travail - place Saint Sernin	Contact 0561223019
17 juin	« Etre acteur syndical »	Syndicat TM - 20 rue de l'obélisque	Contact 0561223019
19 juin	Film-Débat « <i>Petites mains</i> » de Nessim Chikhaoui	Bourse du travail – place Saint Sernin	Contact 0561223019

Fiche d'Inscription formation CGT-TM	
<b>Lieu de la formation :</b>	
1) 20 rue de l'obélisque 31500 <input type="checkbox"/>	<b>Intitulé de la formation :</b>
2) Bourse du travail place St Sernin <input type="checkbox"/>	<b>Date de la formation:</b>
<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Email :</b>	
<b>Téléphone :</b>	<b>Matricule :</b>
<b>Direction :</b>	
Fiche à retourner par mail à l'adresse suivante 1 mois avant la date de la formation	
<b>Mail:</b> <a href="mailto:Toulousemetropolecgt@gmail.com">Toulousemetropolecgt@gmail.com</a> <b>Renseignement :</b> 05.61.22.30.19	

## ***POLITIQUE ACCIDENT DE TRAJET DE LA COLLECTIVITÉ : ATTENTION DANGER !***

*Lors LA F3SCT du 22/11/24, La CGT a été informé que désormais les accidents de trajet ou l'agent est responsable ne sera pas considéré comme un accident de trajet. ne peut accepter que l'administration de substitue à une assurance. Le droit du travail n'est pas aussi restrictif. La collectivité fait un refus d'imputabilité sur des cas. L'agent responsable de l'accident n'a pas fait un acte volontaire. L'agent va subir une double sanction avec un retrait de primes. La CGT fera des recours automatiques sur les accidents de trajet.*

## **Attractivité de la fonction publique**

15 % des postes offerts aux concours de la fonction publique d'Etat non pourvus en 2022, 21 % des lits de l'AP-HP fermés la même année, dont 70 % par manque de personnel, 64% des collectivités territoriales indiquant au moins un champ professionnel en tension en 2023. Ces quelques chiffres illustrent la crise d'attractivité que connaît la fonction publique.

Cette crise est d'une nature et d'une ampleur nouvelle, et devrait se prolonger dans les années à venir. Les auteurs éclairent de manière inédite ces difficultés d'attractivité et leurs déterminants : image, carrières, rémunérations, conditions de travail, en comparaison avec le secteur privé. Autant de facteurs qui doivent être mobilisés conjointement comme leviers d'action pour reconstruire l'attractivité de la fonction publique.

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/travailler-fonction-publique-defi-de-lattractivite>

**La mairie de Toulouse a dépensé près de 14 millions d'euros auprès de cabinets de conseil**



Selon un rapport de la chambre régionale des comptes d'Occitanie, la commune de Toulouse a eu recours à plus de 200 cabinets pour des prestations intellectuelles entre 2019 et 2023. Un prestataire toulousain a facturé à lui seul plus de 4,6 millions d'euros sur la période.

13,8 millions d'euros, voilà le montant des prestations intellectuelles commandées par la commune de Toulouse à des sociétés externes entre 2019 et 2023, selon [une enquête réalisée par la chambre régionale des comptes \(CRC\) à la demande de citoyens](#).

La moitié de ce montant permet à la Ville de pallier un manque de compétences internes. « La commune y recourt essentiellement pour l'aménagement urbain et la sauvegarde et l'entretien du patrimoine historique et culturel, les expertises en matière de système d'information et de réseaux et le recours à des architectes, historiens, artistes et créateurs pour l'organisation d'évènements culturels », analyse la CRC.

### **Presque 50 % des dépenses facturées par cinq prestataires**

Ce recours à des expertises externes lui permet « d'évaluer l'impact et l'intérêt de sujets nouveaux, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies », note la CRC, afin de « disposer d'une étude stratégique et d'une méthodologie pouvant faire l'objet d'un transfert de compétences dans les services ». Dans d'autres cas, la commune préfère recourir à des consultants pour des besoins ponctuels « plutôt que de développer certaines compétences en interne ». « D'autres recours sont motivés par la capacité de mobilisation rapide des prestataires », afin de « faire face à un pic d'activité ».

Sur la période 2019–2023, la collectivité a fait appel à 234 prestataires différents, en majorité des petites entreprises privées implantées en Occitanie, et plus particulièrement en Haute-Garonne. Mais la CRC a constaté une concentration du montant des commandes (235 au total) auprès de cinq prestataires, qui cumulent 47,4 % des dépenses, soit 6,5 millions d'euros. Parmi eux, un cabinet toulousain spécialisé dans les systèmes d'information a perçu à lui seul 4,6 millions d'euros. Son identité n'est pas révélée dans le rapport.

## **Plusieurs risques identifiés**

Cette prédominance des entreprises haut-garonnaises présente trois risques, écrit la CRC : « En privilégiant implicitement l'implantation locale, il n'est pas garanti que le meilleur expert en termes de compétences soit retenu au regard de la répartition nationale de l'offre de service en la matière. Cette situation peut générer également une dépendance importante des sociétés de conseil locales, souvent de petites tailles, aux marchés publics de la commune. Enfin, cette situation est de nature à ne pas garantir le principe de liberté d'accès des prestataires à la commande publique. »

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la publication d'une quinzaine de rapports établis par les chambres régionales des comptes (CRC) de Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. À ce stade, seul le rapport sur la commune de Perpignan a été publié. À titre de comparaison, cette commune a dépensé 1,3 million d'euros pour 122 prestations à Perpignan, soit 10 655 euros la prestation en moyenne sur la même période, contre 58 700 euros à Toulouse.

**Gael Cérez**